



# Cigéo, un projet concerté

L'Andra souhaite aller au-delà de l'information en intégrant le dialogue et la concertation des parties prenantes dans la conduite du projet Cigéo.

« **N**otre ambition ? Que la gestion des déchets radioactifs à long terme passe d'un sujet d'intérêt pour la société à un sujet pris en charge par la société », confie Marie Chojnicki, en charge de l'ouverture à la société. Aussi, il est tout naturel, dans un projet de ce type, que l'Andra se donne les moyens d'impliquer la société. Cela passe par la mise en place de processus de concertation auprès des élus, des habitants, des associations, des acteurs économiques, etc.

« Certains dispositifs sont déjà lancés, par exemple sur les espaces publics du futur centre : des groupes de travail ont été créés et nous ont permis de recenser les besoins et les attentes sur ce sujet. Nous poursuivrons la démarche en 2016 », illustre Marie Chojnicki.

## Impliquer la société civile dans le plan directeur pour l'exploitation (PDE)

Parmi les sujets ouverts à la concertation, l'un, et non des moindres, est



la proposition de plan directeur pour l'exploitation (PDE). Ce document décrit le déroulement de référence de Cigéo, les conditions d'exploitation et les modifications possibles dans le cadre de la réversibilité. De fait, il est un outil essentiel à la gouvernance du projet. « Une première étape de consultation est prévue en 2016 auprès des parties prenantes du projet telles que l'Anclci<sup>(1)</sup>, le Clis<sup>(2)</sup> et le HCTISN<sup>(3)</sup>. Dans un second temps, la proposition de PDE fera l'objet

d'une concertation élargie à l'échelle locale, bien sûr, mais aussi à l'échelle nationale à travers, notamment, une conférence de citoyens. Ainsi la version du PDE qui sera intégrée dans la demande d'autorisation de création (DAC) en 2018 sera le résultat de ces différentes phases de dialogue avec la société », décrit Marie Chojnicki. •

(1) Anclci : Association nationale des comités et commissions locales d'information.  
 (2) Clis : comité local d'information et de suivi.  
 (3) HCTISN : Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire.

## LA RÉVERSIBILITÉ DE CIGÉO EN PRATIQUE

**L'Andra a formalisé sa vision de la réversibilité du stockage profond dans une note de positionnement qui rappelle le contexte et le cadre du projet Cigéo, détaille les dernières propositions de l'Agence en matière de réversibilité et présente les différents outils techniques et de gouvernance associés.**

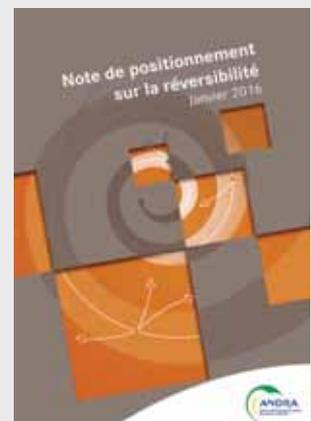
Ne pas enfermer les générations suivantes dans les choix que nous faisons aujourd'hui, voilà ce que l'Andra entend par réversibilité. Afin de ne pas préempter leurs décisions, le stockage sera ainsi conçu de manière à leur laisser la possibilité de réévaluer les choix qui ont été pris : poursuivre comme prévu,

introduire des évolutions, ou même modifier le stockage, voire revenir sur certaines décisions. Les propositions de l'Andra en ce sens sont le fruit de travaux menés depuis de nombreuses années. Elles visent à répondre aux attentes qui ont été identifiées dans le cadre d'une large démarche de dialogue depuis 2006, à l'échelle locale, nationale et internationale.

### Gouvernance et conduite de projet

La réversibilité s'appuie à la fois sur des outils techniques de conduite du projet et sur des outils de gouvernance. Parmi les premiers, on peut citer le développement progressif, avec notamment une phase industrielle pilote, et l'adaptabilité des installations, qui permettront

d'intégrer les apprentissages issus des phases précédentes ; la flexibilité et l'adaptabilité de l'exploitation, qui donneront la possibilité de modifier les plannings et les installations ; ou encore la récupérabilité des colis, qui laisse par exemple la possibilité de récupérer un type de colis ou de reconsidérer le choix du mode de conditionnement. Enfin, du côté de la gouvernance, plusieurs outils sont prévus : amélioration continue des connaissances, transparence et transmission des informations, participation de la société civile, évaluation et supervision par le Parlement, ou encore contrôle par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). L'ensemble de ces outils permettra de conserver, voire d'élargir au cours du temps, l'éventail des choix possibles.



Pour en savoir plus :  
 Note de positionnement sur la réversibilité :  
<http://tinyurl.com/h5uanom>